

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2005 A IVRY LE TEMPLE**

## **I – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

*Monsieur Denis VAN HOUTTE est élu à l'unanimité secrétaire de séance.*

## **II - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2005 :**

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 29 septembre 2005 ne soulève aucune question et est donc **adopté à l'unanimité**.

## **III – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur FOURNIER présente la décision modificative n°1 du budget général. Il précise que l'augmentation des dépenses d'investissement sur certaines opérations de rénovation du patrimoine est essentiellement due aux révisions de marché. Les recettes d'investissement correspondent à des subventions qui n'avaient pas fait l'objet d'une inscription budgétaire lors du budget primitif et du budget supplémentaire.

Au total, cette décision modificative est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 4 580 €uros et en section d'investissement à la somme de 14 980 €uros.

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision modificative.***

## **IV - ZAC « Les Vallées »**

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 29 septembre 2005, le Conseil Communautaire a donné l'autorisation de signer une convention avec la société Bouygues Télécom pour l'implantation d'une antenne sur la ZAC « Les Vallées » moyennant un loyer annuel de 3 000 euros.

Monsieur le Président demande au Conseil de l'autoriser à demander à la société Bouygues Télécom d'installer un pylône arbre pour cacher le dispositif.

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette démarche.***

## **V - PERSONNEL**

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires que Monsieur AKABLI (Picardie en ligne) et Madame KINSKI (rédacteur territorial contractuel) employés tous deux à mi-temps ont démissionné.

Monsieur le Président propose donc de supprimer ces deux emplois et créer un emploi à temps complet pour assumer les fonctions d'animateur NTIC, coordinateur réseau et extranet ainsi que le suivi du SIG.

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la suppression de ces deux emplois et la création d'un emploi à temps complet.***

## **VI - QUESTIONS DIVERSES**

- Acceptation de recettes de Groupama venant en remboursement de la dégradation d'écrans à la médiathèque (1 224 €uros) et en remboursement de congé maladie (942,93 €uros)

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'encaissement de ces chèques.***

- Paiement des indemnités de conseil du percepteur pour l'année 2005 d'un montant de 2005,66 €uros.

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le versement de ces indemnités.***

- Transfert de l'actif et du passif du budget annexe transport de Méru. Madame LEGRAND précise que ce transfert n'avait pas été réalisé lors du transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce transfert.***

- Acquisitions foncières pour des travaux de voirie entre Ivry et Monts au prix de 0,61 €uros du m<sup>2</sup> pour une surface totale de 577,50 m<sup>2</sup>

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette acquisition (Monsieur BOULLIANT n'ayant ni assisté aux débats, ni pris part au vote).***

- Subventions façade : Le Conseil Communautaire ***approuve à l'unanimité les choix retenus par la commission.***